

Équité en matière d'emploi

Examinons maintenant l'article 3. Il se trouve au début du projet de loi et c'est là où le gouvernement a commencé à éprouver des difficultés. Tout d'abord, ce projet de loi s'appliquera seulement aux employeurs qui ont à leur service plus de 100 employés. D'autres ont déjà souligné la nécessité de réduire ce chiffre. Ils ont fait allusion à la situation aux États-Unis. Ils se sont reportés à d'autres sortes de projets de loi, ne portant pas précisément sur l'équité en matière d'emploi, mais d'autres lois industrielles en vertu desquelles des employeurs aux effectifs bien plus réduits sont visés par certains types de règlements et de lois.

Il se peut qu'on ne s'entende pas sur le nombre qui devrait être retenu. Cependant, il doit être clair que le choix du nombre 100 constitue un effort délibéré pour exclure la grande majorité des employeurs qui pourraient engager un nombre important d'employés à l'heure actuelle. Il ne suffit tout simplement pas de dire aux femmes, aux membres des minorités visibles, aux handicapés et aux autochtones que nous ferons tout en notre pouvoir, mais que nous ne pourrions pas compter sur bien des employeurs, afin de les aider. Chose certaine, si le projet de loi était renvoyé au comité, le bon sens prévaudrait et le nombre serait réduit à un chiffre plus raisonnable, peut-être entre 15 ou 20, ce qui toucherait la vaste majorité des employeurs dont nous devrions nous préoccuper à l'heure actuelle.

Peut-être l'omission la plus inadmissible à l'article 3 est-elle celle qui concerne la Fonction publique fédérale. D'autres personnes ont parlé de discrimination du fait que cet employeur puisse échapper à cette mesure parce qu'évidemment il a le pouvoir de s'en dissocier. Mais en même temps il exige que les autres employeurs respectent les exigences de la loi, si malencontreuses soient-elles.

Si l'on croit que la Fonction publique fédérale est devenue le nirvana pour les minorités visibles, les femmes, les autochtones et les handicapés, qu'on regarde le bilan. Nous avons déjà parlé du triste tableau en ce qui concerne les femmes, qui sont encore plus nombreuses maintenant qu'il y a une dizaine d'années dans les groupes à faible revenu, et encore plus nombreuses à des postes de commis. Nous avons entendu dire que, si peu nombreux que soient les handicapés employés par le gouvernement fédéral, 75 p. 100 d'entre eux sont des contractuels et peuvent être remerciés sans problème. Nous ne connaissons que trop le triste bilan du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'emploi des autochtones, sauf dans des circonstances où les exigences sont claires et nettes. Toutefois, nous n'avons pas beaucoup entendu parler des réalisations du gouvernement à l'égard des minorités visibles. Je rappelle aux députés que jusqu'à il y a quelques années le gouvernement fédéral ne mentionnait même pas les minorités visibles quand il était question d'action positive. Le gouvernement réduit les effectifs de la Fonction publique. Il comprime les effectifs et se débarrasse de ses employés. Que se passe-t-il?

Le bilan de l'action de la Fonction publique fédérale vis-à-vis des minorités visibles est clairement exposé dans une correspondance adressée au premier ministre (M. Mulroney) par

le *Caucus for the Recognition and Improvement of Blacks*. Il s'agit d'un groupe de fonctionnaires fédéraux dont les membres appartiennent à des minorités visibles. Je rappelle aux députés que le 27 février le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a eu une correspondance avec les députés de cette Chambre et d'autres personnes au sujet du bilan de l'action du gouvernement fédéral en matière d'action positive. Mais même là on ne s'occupait pas de la situation des minorités visibles. On les avait oubliées. Pourtant, il y a bien des cas où on ne les oublie pas, comme l'a bien montré le *Caucus for the Recognition and Improvement of Blacks*. On les licencie en nombre et en pourcentage beaucoup plus élevés que les autres employés de la Fonction publique. On constate depuis le dernier exercice une tendance au recul de certaines personnes dans les statistiques. Cette tendance s'applique exagérément aux membres de minorités visibles. Voici ce que dit l'auteur de cette correspondance:

... on constate qu'il y a eu aussi un effort concerté pour écarter les membres de ce groupe de Noirs et de représentants d'une minorité visible qui se sont exprimés ouvertement et clairement dans leur lutte contre la discrimination dont ils étaient victimes.

J'ai dans la main des pages et des pages de documentation sur les plaintes concernant le traitement réservé par le gouvernement fédéral aux minorités visibles. Et le gouvernement voudrait exclure la Fonction publique fédérale de cette mesure législative.

● (1540)

Il faudrait renvoyer ce projet de loi au comité afin d'en faire un véritable projet de loi et non une filouterie. Il faudrait renvoyer ce projet de loi au comité afin d'y faire figurer des mesures rendant obligatoire l'action positive. Cessons de jouer au petit jeu auquel la ministre se complait, car c'est une complaisance qui risque d'être mal interprétée. On pourrait penser que la ministre se complait dans la fierté d'avoir accompli quelque chose avec cette mesure, mais c'est le contraire. Cette complaisance, c'est le sentiment du vendeur qui arnaque un client qui ne s'en rend pas compte.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Puisqu'il n'y a pas de questions ni de commentaires, nous reprenons le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, nous aurions pu faire de cette journée un jour mémorable. Nous aurions pu en profiter pour régler les problèmes d'inégalité de toutes les victimes d'injustices et de discrimination en matière d'emploi. Mais nous avons raté cette occasion unique. Nous assistons maintenant à la déroute de gens qui esquivent leurs responsabilités.

Je n'utilise pas ces mots à la légère. Comme tant d'autres députés, j'ai été témoin des années durant des multiples efforts déployés pour faire progresser les conditions de travail qui sont la pierre angulaire de l'égalité sociale et économique au Canada. En effet, tout effort en vue d'instaurer un régime global équitable et juste dans notre société repose essentiellement sur l'égalité des chances sur le marché du travail.